

Plan stratégique 2023-2025

Municipalité du Village de Val-David



Vision 2032

Village fier de sa nature et de sa culture, Val-David est un milieu de vie inspirant et vibrant où l'engagement, l'éducation, la diversité, la créativité et la bienveillance contribuent à son développement durable et forgent son identité.

Valeurs

Les valeurs sont les croyances collectivement partagées qui permettent à tous de se rallier dans la façon d'exercer son rôle au sein ou envers l'organisation municipale.

- Créativité
- Confiance
- Bienveillance
- Rigueur

ACTIONS

- 1.1. Embaucher d'une ressource dédiée à la recherche d'aides financières et autres revenus pour la Municipalité et pour les organismes partenaires.
- 1.2. Explorer les partenariats avec les organismes ayant accès à des aides financières complémentaires ou pouvant guider la Municipalité vers des aides financières.
- 1.3. Développer un outil d'aide à la décision visant à repenser les méthodes de financement des projets et favorisant l'accès à des sources de revenus provenant des dons et des aides financières.
- 1.4. Augmenter le « travail politique » auprès des instances gouvernementales et autres partenaires.

AXES

Financier



1. Augmenter la part des revenus municipaux autres que la taxe résidentielle, afin qu'elle représente 34,6 % du budget total (soit 5 % de plus qu'en 2021).

2. Stimuler la vitalité économique durable compatible avec la vision de la Municipalité.

3. Augmenter la superficie du territoire de la Municipalité constituée en aire protégée de 40 hectares.

4. Pérenniser l'accès à la rivière du Nord.

5. Mettre en place ou faciliter la mise en place d'un projet écoresponsable par année.

6. Dès 2023, diversifier l'offre de logement résidentiel et augmenter de 30 % le nombre de nouvelles unités d'habitation (par rapport à l'année précédente) à l'intérieur du périmètre urbain.

7. Créer ou réaménager 2 kilomètres de corridors de mobilité active sécuritaires.

8. Améliorer l'offre et la diversité des installations récréatives en investissant au moins 300 000 \$ à partir du fonds de parcs d'ici 2025.

9. Encadrer le développement de manière à ce qu'il soit cohérent avec la vision de la Municipalité.

10. Établir un plan concernant les infrastructures municipales permettant de prioriser les interventions et de déterminer le niveau de service en tenant compte de la capacité budgétaire.

11. Conserver une équipe de travail stable et pérenne dans un climat sain et agréable.

12. Bonifier et améliorer l'offre de service aux citoyens.

13. Devenir une Municipalité facilitante pour le développement de projets portés par les citoyens et les organismes.

14. Développer des outils de participation citoyenne.

15. Soutenir l'émergence de nouveaux organismes partenaires tout en facilitant la pérennisation des organismes existants.

16. Mettre en place des incitatifs favorisant le maintien des artistes et artisans à Val-David.

17. Renforcer la collaboration et la cohésion entre le conseil et le personnel.

18. Entretenir un climat favorable à la saine gouvernance.

OBJECTIFS

Environnemental



Bâti



Humain



Social



Culturel



Politique



- 2.1 Actualiser le document « Définir le potentiel commercial de la 117 à Val-David » et identifier les pistes les plus porteuses.
- 2.2 Définir la vitalité économique durable pour la Municipalité.
- 2.3 Mieux accompagner et aider les entrepreneurs de façon à ce qu'ils puissent concrétiser leur projet et contribuer à la vision de la Municipalité.
- 2.4 Ajuster la réglementation qui encadre les activités commerciales de manière cohérente avec la vision et son application.

- 3.1 Définir des objectifs de conservation des milieux naturels et du couvert forestier (paysages, sommets, etc.) de manière à favoriser un équilibre entre le développement et la protection de l'environnement.
- 3.2 Définir les priorités de conservation de la Municipalité (parcs, sentiers, milieux humides et hydriques, canopée, forêt, paysage) en s'arrimant avec les plans de conservation d'autres organisations.
- 3.3 Travailler de concert avec des organismes de conservation afin de réaliser des projets de conservation et ainsi d'agrandir la superficie d'aires protégées.
- 3.4 Créer des incitatifs pour faciliter la protection et la création de sentiers patrimoniaux et récréatifs.
- 3.5 Introduire des dispositions réglementaires pour assurer la préservation des paysages que représentent les corridors touristiques, le bassin visuel stratégique ainsi que les lacs et les rivières.

- 4.1 Préserver les infrastructures permettant l'accès à la rivière du Nord (mise à niveau et entretien du débarcadère, sentier, parc, etc.).
- 4.2 Inspecter les installations sanitaires de plus de 20 ans en bordure de la rivière du Nord.

- 5.1 Établir et implanter une politique d'événements écoresponsables.
- 5.2 Faire des représentations auprès de la RITL afin de diminuer le nombre de collectes des déchets ultimes à l'année et de compost durant l'hiver.
- 5.3 Faciliter la mise en place d'un système d'autopartage et de partage d'outils.

- 6.1 Faire une analyse du parc d'habitations.
- 6.2 Réviser la réglementation d'urbanisme facilitant la densification douce et l'accès au logement abordable.

- 7.1 À partir du plan de mobilité active, identifier les secteurs stratégiques et favoriser la pérennisation des sentiers informels de même que la création de nouveaux sentiers reliant les pôles d'attractivité
- 7.2 Identifier les endroits prioritaires et mettre en place des aménagements permettant de favoriser la mobilité active sécuritaire (ex. rue de l'Église, la 117).

- 8.1 Faire le bilan de santé des parcs et espaces verts et établir les priorités d'actions et d'investissements.
- 8.2 Réaliser les projets d'investissement ayant été priorisés.

- 9.1 Définir la vision de la Municipalité quant au développement résidentiel.
- 9.2 Modifier ou adopter un règlement pour encadrer le développement, pour favoriser l'implantation de bâtiments résidentiels en cohérence avec la vision de la Municipalité.

- 10.1 Définir les priorités de mesures d'adaptation pour Val-David, sur la base du Plan d'adaptation aux changements climatiques de la MRC.
- 10.2 Déterminer le niveau de service de chaque département : bibliothèque, urbanisme, loisirs et culture, tourisme, travaux publics et communautaires.

- 11.1 Mettre sur pied un comité social.
- 11.2 Sonder les employés pour établir une offre d'activités et établir un calendrier d'activités qui favorise les liens interdépartementaux (ex. journée de visite interdépartementale, sorties, etc.).
- 11.3 Organiser une journée porte ouverte destinée à l'entourage des membres du personnel.
- 11.4 Développer une politique de flexibilité d'horaire pour les employés municipaux.
- 11.5 Sonder les employés sur le climat de travail.

- 12.1 Organiser des activités permettant d'exploiter et de partager les savoirs de la collectivité en lien avec les saines habitudes de vie (alimentaire, mobilité, récréative, intergénérationnelle).
- 12.2 Analyser le parcours citoyen (incluant le citoyen corporatif) pour identifier les opportunités d'amélioration : identifier les services municipaux les plus utilisés par les citoyens, les étapes franchies pour obtenir ce service, les problèmes rencontrés (sondage de satisfaction à l'égard des services) et les opportunités d'amélioration des processus.

- 13.1 Supporter la mise en place d'organisations, telles que des coopératives, et créer des occasions de mobilisation afin d'encourager et d'encadrer l'action citoyenne.
- 13.2 Établir les procédures pour le traitement des projets citoyens (ex. comité d'analyse, etc.).
- 13.3 Mettre en place des ententes écrites avec l'ensemble des organismes partenaires.

- 14.1 Se doter d'un mécanisme d'évaluation en amont des projets, afin de définir le niveau de participation citoyenne adéquat et de mettre en place les structures appropriées aux différentes situations.

- 15.1 Par le biais de la ressource dédiée à la recherche d'aide financière, appuyer les organismes dans leur recherche d'aide financière.
- 15.2 Encourager l'atteinte d'une plus grande autonomie financière des organismes culturels.

- 16.1 D'ici la fin 2023, évaluer la possibilité d'éliminer la taxe commerciale pour les ateliers d'artistes et d'artisans en réalisant l'inventaire des ateliers d'artistes et d'artisans payant des taxes commerciales et quantifier les revenus associés.
- 16.2 Encourager l'atteinte d'une plus grande autonomie financière des organismes culturels.

- 17.1 Définir un mode de fonctionnement permettant aux directeurs de participer davantage à la présentation des sommaires décisionnels et des projets afin d'échanger avec le conseil sur la vision et les attentes de celui-ci.
- 17.2 Organiser une fois par an une rencontre de suivi du plan stratégique permettant de partager les réalités des directeurs de services et des élus.

- 18.1 Réviser nos pratiques de gouvernance (ex. règlement sur la régie des séances, meilleure compréhension des rôles et responsabilités).